

Les Cahiers
du CRH

Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques

Archives

14-15 | 1995

Les banques de données au CRH

Architecture et politique en France, 1945-1995

Jean-Yves Andrieux et Frédéric Seitz



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2689>

DOI : 10.4000/ccrh.2689

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 14 octobre 1995

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Jean-Yves Andrieux et Frédéric Seitz, « Architecture et politique en France, 1945-1995 », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 14-15 | 1995, mis en ligne le 27 février 2009, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2689> ; DOI : 10.4000/ccrh.2689

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Architecture et politique en France, 1945-1995

Jean-Yves Andrieux et Frédéric Seitz

- 1 Les rapports entre architecture et politique sont souvent de nature conflictuelle. Quand ils n'apparaissent pas sous la forme d'une critique de la qualité d'un projet d'architecture, ces rapports sont souvent présentés au travers des « scandales » immobiliers ou des marchés publics frauduleux qui jalonnent notre histoire récente¹. La contestation – de plus en plus fréquemment par des concurrents eux-mêmes – des décisions des jurys réunis pour examiner les grandes opérations d'architecture, comme les interventions intempestives et quelquefois sans fondement, dans des domaines comme celui de la sécurité², contribuent à rendre la situation plus confuse encore.
- 2 Les aspects entièrement négatifs d'une telle présentation cachent une situation plus complexe. Les rapports réels qui se sont établis entre architecture et politique conditionnent, pour une large part, l'évolution de l'art de bâtir dans notre pays, à l'époque contemporaine.
- 3 La création après la Seconde Guerre mondiale d'un ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (MRU) – alors que la reconstruction de la France se pose avec l'acuité que l'on sait – érige le domaine de l'architecture et de la construction à un rang identique à celui des grands secteurs d'activités traditionnels de l'État, comme les finances ou l'éducation. Une véritable politique est mise en œuvre pour reconstituer le patrimoine de logements et d'équipements qui a été détruit.
- 4 Quelques années plus tard, prenant conscience du retard important pris par notre pays en matière d'équipements éducatifs et d'installations sportives pour la jeunesse, les pouvoirs publics mettent en place les mécanismes administratifs, techniques, industriels, économiques et financiers nécessaires à l'accroissement rapide du parc bâti des administrations correspondantes.
- 5 Lorsque, à partir du début des années 1970, les questions immobilières quantitatives semblent être provisoirement réglées, les mêmes pouvoirs publics infléchissent leur action et font porter leurs efforts sur l'amélioration de la qualité architecturale des

constructions. Des structures nouvelles sont créées : le plan construction permet, à partir de 1971, de favoriser la recherche dans le domaine des techniques innovantes ; les programmes d'architecture nouvelle (PAN) sont destinés à faire connaître des projets novateurs ainsi que leurs auteurs, et à faciliter l'accès de ces derniers à la commande publique ; la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques est instituée en 1977 pour relancer la politique engagée en faveur de la qualité de l'architecture française. « De ce qui a été construit et de ce qui se construit encore, l'État est pour une large part le promoteur, que ce soit directement ou par la voie des modèles recommandés ou imposés, des normes et des conditions relatives aux subventions, des délégations de maîtrise d'ouvrage consenties par les communes à l'administration³. Dès lors qu'il entend contribuer à créer les conditions d'une « nouvelle architecture française », comme l'a souligné le président de la République au colloque de l'UNESCO, le 20 octobre 1977, c'est d'abord sur la qualité des constructions publiques, et en premier de celles dont il est immédiatement responsable, qu'il doit agir. Cette obligation est d'autant plus impérieuse pour lui que ce qu'il accomplit a vertu d'exemple, et qu'un édifice public est non seulement la chose de tout le monde, mais aussi plus qu'une chose : la manifestation d'une activité collective et une expression de l'esprit public »⁴

- 6 Plus proche de nous encore, les Grands Projets du président de la République et la politique de décentralisation engagée à partir de 1982, ont montré le rôle que pouvaient jouer l'État et les collectivités territoriales dans le domaine qui nous intéresse.
- 7 Ces quelques exemples, parmi d'autres, montrent que, dans la période contemporaine de notre histoire, les pouvoirs publics et leurs représentants se sont toujours intéressés de près, et autrement que sous le seul aspect des « affaires », aux questions d'architecture et de construction.
- 8 Des recherches ont déjà été engagées sur cette question et ont mis en lumière les rôles respectifs des différents intervenants du cadre bâti dans les actions qui ont été entreprises. Ces travaux permettent de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement de la maîtrise d'ouvrage publique et d'apprécier l'influence que ses services ont pu avoir sur l'évolution récente du cours de l'architecture en France.
- 9 En revanche, ils ne permettent pas d'apprécier le rôle que les hommes politiques eux-mêmes ont joué dans cette évolution. Ce rôle est incontestablement primordial, dans la mesure où aucune action de l'importance de celles qui touchent au cadre bâti, ne peut être engagée par une administration sans légitimation politique et où aucune décision administrative ne peut être prise sans un fondement législatif ou réglementaire, dont l'élaboration et la mise en oeuvre incombent, par définition, au pouvoir législatif et exécutif. Cette législation et cette réglementation, on le sait, sont quantitativement considérables et qualitativement importantes. Elles concernent des domaines aussi variés que l'urbanisme, les techniques de construction, la sécurité, la qualité architecturale, la formation des acteurs de l'architecture et de la construction, la politique des matériaux. De sorte que les responsables politiques, quel que soit le niveau de leurs responsabilités – national ou local, ministériel ou municipal – non seulement ne peuvent pas se désintéresser de l'architecture, mais de plus, doivent y consacrer une part importante de leurs activités.
- 10 Les responsables élus de notre pays, paradoxalement, s'expriment si rarement sur ces questions d'architecture, auxquelles leur formation, à de très rares exceptions près, ne les a d'ailleurs pas préparés, que l'on connaît mal la manière dont ils les appréhendent. Il arrive, à l'occasion de débats sur un projet particulièrement sensible, que des hommes

politiques fassent connaître leur opinion sur un projet d'architecture, mais ces propos, véhiculés par la presse quotidienne ou les revues spécialisées, ne dépassent pas en général l'expression d'une sensibilité subjective. Il arrive également, lors d'une élection majeure comme l'élection présidentielle, que des candidats publient les grandes lignes directrices de leurs réflexions sur l'architecture. En 1981, Jacques Chirac, Jean Lecanuet, Georges Marchais et François Mitterrand ont répondu aux questions qui leur ont été posées par l'Union nationale des syndicats français d'architectes sur le devenir de l'architecture, de l'urbanisme et du logement ainsi que sur la profession d'architecte elle-même⁵. On découvre ainsi que le premier – pour qui l'architecture est le « moteur de la croissance » – invitait les architectes à rejeter « l'illusion totalitaire qui placerait (leurs) libertés sous le boisseau et la tentation du « libéralisme avancé » qui n'arrive plus à masquer les graves dangers auxquels notre pays et son patrimoine bâti sont confrontés » et à choisir avec lui « la voie de l'effort et du renouveau et non celle du renoncement et de l'aventure ». On apprend que Jean Lecanuet défendait quant à lui l'idée que « l'architecture doit être l'une des premières préoccupations de l'État et de la commune. Le temps de la quantité indéfiniment croissante est révolu. Celui de la qualité est à redécouvrir ». On lit le mot d'ordre de Georges Marchais : « Démocratiser le droit à l'architecture ». On relève enfin que François Mitterrand voyait dans la démocratisation la « *voie de la vraie réforme architecturale* ». Dans le cadre de la même campagne, les mêmes candidats auxquels s'ajoutent Huguette Bouchardeau, Michel Crépeau, Valéry Giscard d'Estaing et Brice Lalonde, répondaient à un certain nombre d'autres questions posées par le Syndicat de l'architecture⁶.

- 11 Tous ces discours restent cependant des discours convenus, soigneusement élaborés pour les besoins stricts d'une campagne électorale. Ils ne permettent ni de connaître la véritable pensée de leurs « auteurs » sur les questions d'architecture, ni d'apprécier le rôle que ceux-ci ont réellement joué, dans le cadre de leurs fonctions, sur l'évolution de notre paysage architectural et urbain.
- 12 Rares sont ceux qui, comme André Malraux lorsqu'il était ministre de la culture⁷ Georges Pompidou lorsqu'il était Président de la République⁸, ou François Mitterrand à l'occasion des Grands Travaux⁹, ont livré de manière plus personnelle leurs conceptions dans le domaine de l'art et de l'architecture.
- 13 Tous les hommes politiques – depuis le président de la République jusqu'aux ministres, les présidents des régions et des départements, les maires – ont contribué et contribuent à former notre cadre bâti quotidien. Tous ont laissé derrière eux plusieurs réalisations, voire des dispositions diverses dont l'influence sur l'architecture ne saurait être restreinte, d'autant moins que ces dispositions s'appliquent aussi bien à la création contemporaine qu'à la gestion du parc bâti ancien et à l'évolution du concept même de patrimoine. L'étude de leur rapport à l'architecture ne peut donc pas être limitée à des considérations globales.
- 14 La recherche que nous nous proposons de lancer sur le thème « Architecture et politique » sera une réflexion sur l'art de bâtir dans notre système politique, et une interprétation critique de la place de cet art de bâtir dans les enjeux de notre société. Loin des clichés – le plus souvent négatifs – et des généralités dont on se contente sur le personnel politique, il s'agira d'expliquer la place qu'occupe l'architecture dans la culture et la formation des personnalités qui le composent, de préciser le sens de leurs décisions, de mettre en lumière leurs méthodologies pour le traitement et l'évaluation des projets qui leur sont soumis ou qu'ils promeuvent.

- 15 L'ensemble de la démarche s'insère dans un cadre historique volontairement limité à la période très contemporaine – des débuts de la période gaulliste jusqu'aux années les plus récentes – pour permettre de mettre en relation des acteurs de l'architecture, des acteurs de la politique et des acteurs de la recherche. Loin des polémiques sur les dossiers sensibles ou en cours de traitement qui dépassent inévitablement les interrogations de l'histoire récente, nous tenterons de présenter une lecture nouvelle et scientifique d'opérations et d'initiatives architecturales, urbaines et politiques, qui, à ce jour, n'ont la plupart du temps fait l'objet que de discours partisans ou d'analyses succinctes.
- 16 Cette recherche, engagée depuis peu, nous a déjà permis de rencontrer plusieurs personnalités : Alice Saunier-Seïté nous a exposé non seulement les raisons politiques de certains des choix architecturaux qu'elle a faits lorsqu'elle était ministre des universités, mais aussi sa vision personnelle de l'architecture : Bernard Latarjet, conseiller culturel du président de la République, nous a précisé la genèse et les fondements des Grands Projets entrepris par François Mitterrand à partir de 1981 : Edmond Hervé nous a précisé sa vision politique, architecturale et urbaine de la ville de Rennes dont il est maire depuis 1977.
- 17 Ces rencontres – qui seront organisées de manière systématique durant l'année universitaire – seront une source essentielle de la réflexion qui sera menée dans le cadre d'un séminaire de recherche, commun à l'École des hautes études en sciences sociales et à l'Université de Rennes 2 (Haute Bretagne), que nous mettrons en place à compter de la rentrée de 1995.
-

NOTES

1. Cf, par exemple, « Des architectes dénoncent les fraudes autour des marchés publics », *Le Monde*, mercredi 8 février 1995.
2. On peut citer à ce sujet l'exemple des campagnes lancées contre l'emploi du métal dans les constructions publiques.
3. Le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage évoqué ici est celui qui était appliqué avant la décentralisation mise en place par les pouvoirs publics à partir de 1982.
4. Bernard Tricot, président de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, l'État peut donner l'exemple de la « bonne architecture », *Le Monde*, 14 avril 1979.
5. Cf. *Architecture*, n° 23, mars 1981 et n° 24, avril 1981.
6. Cf. Syndicat de l'architecture, *Journal*, 10 mars 1981.
7. On se souvient par exemple de l'admirable discours prononcé par André Malraux au nom du Gouvernement français pour les funérailles de Le Corbusier, dans la cour carré du Louvre, dans la nuit du 1^{er} septembre 1965.
8. Cf. par exemple l'entretien que Georges Pompidou a accordé au journal *Le Monde* daté du 17 octobre 1972.
9. Cf. à ce sujet l'ouvrage d'Émile Biasini, *Grands Travaux. De l'Afrique au Louvre*, Paris, Odile Jacob, 1995.